

## Réunion de la Commission Locale de l'Eau

10 avril 2009 – 14h30

*Clastres (Communauté de Communes du canton de Saint-Simon)*

### Compte-rendu

Le 10 avril 2009, les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Haute Somme se sont réunis à 14h30 dans les locaux de la Communauté de communes du canton de Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Bernard LENGLET.

Rappel de la composition de la CLE

- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (22 membres)
- Collège des usagers (11 membres)
- Collèges des représentants de l'Etat et des Etablissements publics (11 membres)

Personnes également présentes à la réunion, mais sans droit de vote

La séance de la CLE est ouverte à 14h45.

Etaient présents à la réunion :

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Bernard LENGLET	Président de la CLE et de l'AMEVA
Monsieur Philippe LEBLANC	Sous-préfet de Péronne
Monsieur Gilbert SIMEON	Représentant de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin et président de la commission thématique « risques majeurs »
Monsieur Jacques MORTIER	Président de l'Association agréée « Pour le littoral picard et la Baie de Somme » et administrateur de l'agence de bassin Artois-Picardie et président de la commission thématique « gestion de la ressource »
Monsieur Bernard DECROIX	Président de l'ASPEE et président de la commission thématique « gestion et protection des milieux naturels »
Monsieur Roland RENARD	Conseiller Général du canton de Saint-Simon
Monsieur Daniel DERLY	Maire d'Eclusier-Vaux
Monsieur Maurice CAUDRON	Maire de Curlu
Monsieur Hugues PAVIE	Maire de Foreste
Monsieur Alain CARRIERE	Maire de Golancourt
Monsieur André SALOME	Président de la communauté de communes du Pays Neslois
Monsieur Dominique ROUART	Directeur délégué de la société LUNOR distribution
Monsieur Xavier PAMART	Gérant de la SCEA du moulin (suppléant de monsieur Jean de LAMARLIERE)
Madame Virginie POTIER	DREAL Picardie
Monsieur Jean-Paul VORBECK	DREAL Picardie
Monsieur Pierre MOROY	DISEMA Somme
Madame Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois Picardie
Monsieur Marc RIGAUX	Maire de Monchy-Lagache
Monsieur Jean-Denis FAUCQUENOY	Vice-président de la communauté de communes du Pays Neslois
Monsieur Denis BOULANGER	Représentant du Syndicat de la Vallée des Anguillères
Mademoiselle Maryline VERNET	Chargée de mission à la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Somme
Madame Chantal LUCQ	SYRAL (Direction environnement-affaires réglementaires-relations externes)
Monsieur Olivier MOPTY	Directeur de l'AMEVA
Mademoiselle Caroline ROHART	Stagiaire AMEVA – phase d'émergence du SAGE Somme aval et Cours d'eau côtiers
Mademoiselle Mélanie LECLAIRE	Animatrice du SAGE de la Haute-Somme - AMEVA

*Etaient excusés et représentés (pouvoir donné selon le décret du 10 août 2007) :*

Nom	Fonction/Organisme	Pouvoir donné à ...
Monsieur Michel BOULOGNE	Conseiller Général du canton de Roisel	Monsieur Bernard LENGLET
Monsieur Gérard LECOMTE	Conseiller Général du canton de Guiscard	Monsieur Roland RENARD
Monsieur Dominique CAMUS	Conseiller Général du canton de Saint-Simon	Monsieur André SALOME
Monsieur Jean-Jacques COTTEL	Conseiller Général du canton de Bapaume	Monsieur Daniel DERLY
Monsieur Alain SCHIETTECATTE	Maire de Villecourt	Monsieur Gilbert SIMEON
Monsieur Marcel LECLERE	Maire de Bellicourt	Monsieur Hugues PAVIE
Madame Marguerite LEFEBVRE	Maire de Rocquigny	Monsieur Alain CARRIERE
Monsieur Eric FRANCOIS	Président de la communauté de communes de la Haute Somme	Monsieur Maurice CAUDRON

*Etaient excusés :*

Nom	Fonction/Organisme
Madame Valérie KUMM	Conseillère Régionale de Picardie et présidente de la commission thématique « activités économiques »
Monsieur Alain VAN HYFTE	Maire de Ollezy
Monsieur Jean LEFEVRE	Maire de Saint-Simon
Monsieur Jean de LAMARLIERE	Président de l'Association Syndicale Autorisée d'Irrigation de l'Est de la Somme (représenté par son suppléant monsieur Xavier PAMART)
Monsieur Marcel JEANSON	Chambre Régionale d'agriculture de Picardie
Monsieur Guy LACHEREZ	Président de la Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Monsieur Jean-Pierre MOURET	Président de la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aisne
Monsieur François CREPIN	Technicien supérieur à la Fédération des Chasseurs de la Somme
Monsieur Claude SELLIER	Président du Comité Départemental de canoë-kayak de la Somme
Madame Evelyne GADROY	Présidente de l'Office du Tourisme Haute Somme
Madame Anne LE MASSON	Directrice de l'Office du Tourisme du Saint-Quentinois
Monsieur Pierre HANTUTE	Président de l'Association locale UFC Que choisir Amiens
Monsieur Dominique CONNAN	Union des familles laïques de l'Aisne
Monsieur Francis CEDEYN et madame Camille BRASSART	DRE Somme
Monsieur Patrice DELAVEAUD	MISE Aisne (représenté par la DISEMA 80)
Monsieur Francis CATHELAIN	ONEMA – Service départemental Somme
Monsieur Philippe GREGOIRE	Préfet de l'Oise
Mademoiselle Marie-Olivia ALLARD	Conseil Régional de Picardie
Madame Corinne VASSALLI	Conseil Général de la Somme
Monsieur Jean-François BLONDEL	Conseil Général du Pas-de-Calais

*Etaient absents :*

Nom	Fonction/Organisme
Monsieur Olivier CHAPUIS-ROUX	Conseiller Régional de Picardie
Monsieur Roland DEQUIDT	Conseiller Régional du Nord-Pas-de-Calais
Monsieur Francis ARCHINTINI	Maire de Saint-Christ-Briost
Monsieur Philippe BUTEZ	Maire de Heudicourt
Monsieur Jacques MERLIER	Maire de Mesnil Saint-Nicaise
Monsieur Eliel KESTELOOT	Chef de secteur Somme à la SAUR
Monsieur Stéphane FRATACCI	Préfet de l'Aisne
Monsieur Jacques DESTOUCHES	Sous-préfet de Saint-Quentin
DRAAF Picardie	
Voies Navigables de France	
Office National de la Chasse	
Monsieur Rémi CARON	Préfet du Pas-de-Calais
Conseil Général de l'Aisne	
Conseil Général de l'Oise	
Monsieur Vincent REVEL	Responsable environnement à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Contact

Commission Locale de l'Eau - AMEVA  
Mélanie LECLAIRE, animatrice du SAGE Haute Somme  
32 route d'Amiens, 80480 DURY  
Tel/Fax : 03.22.33.09.97/03.22.90.91.80  
sagehautesomme@orange.fr

## Ordre du jour

Les points qui ont été traités sont les suivants :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 17 novembre 2008
2. Election de 3 nouveaux vice-présidents dans le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux
3. Bilan annuel des travaux de la Commission Locale de l'Eau
4. Présentation des projets d'action en cours sur le territoire compte tenu des premiers résultats de l'état des lieux du SAGE
5. Présentation des projets de SDAGE et Programme de mesures par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la DREAL Picardie, puis consultation de la CLE sur ces projets
6. Perspectives / Questions diverses

Le diaporama présenté en réunion, l'état des lieux provisoire, la note de positionnement de la CLE quant aux projets de SDAGE et de Programme de mesures, ainsi que le compte-rendu de la réunion sont consultables sur le site Internet de l'AMEVA :

*<http://ameva.org> : rubrique « Actions-Projet » - SAGE Haute-Somme*

## Préambule

Monsieur LENGLET, Président de la CLE, remercie les participants de leur présence, ainsi que Monsieur Roland RENARD, Président de la communauté de communes du canton de Saint-Simon qui accueille les membres de la CLE dans ses locaux. Il indique que le quorum des deux tiers est atteint pour le collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Monsieur LENGLET précise que les membres des commissions thématiques se réunissent régulièrement et que des sorties de terrain seront prochainement organisées afin qu'ils s'imprègnent des problématiques existantes sur le territoire du SAGE.

### 1. Approbation du compte-rendu de la réunion de CLE du 17 novembre 2008

Le compte-rendu ayant été envoyé avec le courrier d'invitation, des remarques avaient été transmises à l'animatrice du SAGE en amont de la réunion.

Monsieur MORTIER a souhaité ajouter que, suite au Grenelle de l'environnement et après négociation de l'Agence de l'Eau, 50% des masses d'eau superficielles du bassin Artois-Picardie doivent atteindre le bon état écologique en 2015, au lieu de 66% (page 5). Il précise également que la Région met actuellement en place une stratégie des espèces naturelles sensibles (page 6).

Aucune autre remarque n'étant formulée, Monsieur LENGLET indique que le compte-rendu est approuvé.

### 2. Election de 3 nouveaux vice-présidents de la CLE

Monsieur LENGLET rappelle que la CLE doit se doter de 4 vice-présidents. Or suite aux élections de 2008, 3 vice-présidents doivent être réélus. Seul Monsieur Hugues PAVIE, maire de Foreste, reste vice-président de la CLE.

Monsieur LENGLET informe l'assemblée des candidatures reçues à ce jour aux postes de vice-présidents : celle de monsieur Gilbert SIMEON (Vice-Président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin), ainsi que celle de Monsieur André SALOME (Président de la communauté de communes du Pays Neslois) et Monsieur Daniel DERLY (maire d'Eclusier-Vaux).

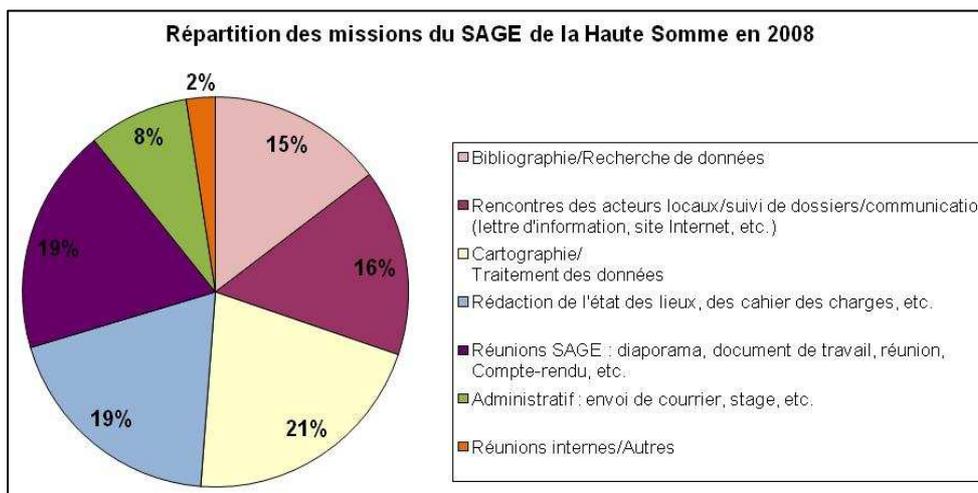
Le quorum des deux tiers étant atteint pour le collège des élus, il est procédé à l'élection des vice-présidents par ce même collège. Le vote, demandé par le président et accepté par la CLE, s'effectue à main levée.

Les 3 candidats sont élus vice-présidents à l'unanimité.

Monsieur LENGLET laisse ensuite la parole à l'animatrice du SAGE.

### 3. Bilan annuel des travaux de la CLE

Le diagramme ci-après présente la répartition du temps passé sur chaque type de mission incombant au SAGE. Les missions et l'ensemble des travaux de la CLE sont repris dans le rapport annuel d'activité 2008 de la CLE.



Ce diagramme met en évidence le fait que le temps consacré à chaque mission est sensiblement équivalent.

### 4. Présentation des projets d'actions en cours sur le territoire

Compte tenu des premiers résultats de l'état des lieux du SAGE de la Haute Somme, plusieurs projets ont été travaillés en réunions de commissions thématiques.

#### *Caractérisation des zones humides du territoire*

L'orientation 25 du projet de SDAGE Artois-Picardie indique qu'il faut stopper la dégradation des zones humides et protéger leur fonctionnalité. La disposition 42 précise : « **les documents de SAGE comprennent un inventaire des zones humides** ».

Une cartographie des zones potentiellement humides basée sur des photos aériennes a déjà été réalisée sur le bassin Artois-Picardie.

Il serait intéressant de réaliser un inventaire plus fin dans le cadre de l'état des lieux du SAGE. Pour cela, il n'est pas nécessaire de caractériser l'ensemble des zones potentiellement humides (environ 100 km<sup>2</sup>), puisque plusieurs inventaires ont déjà été réalisés : ZNIEFF, ZICO, Zones Natura 2000 et Réserve Naturelle. Les zones humides restant à caractériser représentent une surface d'environ 40 km<sup>2</sup>. Le coût de l'inventaire est estimé à environ 20 000 euros (420 €/km<sup>2</sup>). Un financement à 80 % est envisageable (50 % AEAP et 30 % Conseil Régional).

Monsieur VORBECK indique qu'il est important de prendre en compte l'aspect pédologique pour déterminer les zones humides.

Cet aspect est en effet intégré. Les 3 critères pris en compte sont : la pédologie, la végétation et les habitats.

Il est à noter que la réhabilitation du marais de Méricourt-sur-Somme est un exemple de préservation de zones humides très intéressant.

Madame POTIER indique qu'il faut également tenir compte du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, ainsi que des trames verte et bleue.

Concernant la menace des zones humides par les espèces invasives, Monsieur MORTIER indique qu'il est possible que certaines remontent les cours d'eau et envahissent les zones humides.

Monsieur MOPTY indique que plusieurs plans de gestion des affluents de la Somme sont actuellement en cours et que cette problématique est prise en compte (Ingon, Cologne, Omignon, Sommette).

Mademoiselle LECLAIRE ajoute que le Conservatoire Botanique National de Bailleul travaille également sur les espèces invasives (localisation, sensibilisation, etc.). Actuellement la tête de bassin du territoire du SAGE ne serait concernée ni par la Jussie, ni par le Myriophylle du Brésil.

Le cahier des charges de cet inventaire est en cours de réalisation, il sera présenté lors de la prochaine réunion de la commission thématique « gestion et protection des milieux naturels ».

Mademoiselle LECLAIRE continue son intervention avec la présentation de la mise en place de sessions de formation sur les risques majeurs à destination des élus et personnels de collectivités.

### *Formation aux risques majeurs sur le bassin de la Somme pour les élus et les personnels de collectivités*

L'orientation 33 du projet de SDAGE Artois-Picardie indique qu'il faut « **former, informer et sensibiliser** », ce qui est l'objectif de ces sessions de formation. Ces journées s'inscrivent dans le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) de la Somme.

Elles s'adressent aux communes du bassin de la Somme et concernent prioritairement les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) prescrit ou approuvé puisque celles-ci ont l'obligation de réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les 2 ans suivant l'approbation du PPR.

L'objectif est de développer la culture du risque sur le bassin de la Somme et d'aider les décideurs locaux dans la réalisation de leurs outils communaux (Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ou PCS).

Sur le bassin de la Haute Somme, seules 14 communes avaient réalisé leur PCS en mars 2009 sur 45 concernées par un PPR approuvé, soit 30 % des communes.

Les sessions se dérouleront sur une journée avec des apports généraux le matin (définition des risques majeurs, retour sur les inondations de la Somme de 2001, objectifs et enjeux d'un PCS) et des apports méthodologiques l'après-midi donnant des outils pour réaliser un PCS.

La première session sur le bassin de la Haute Somme devrait avoir lieu fin 2009.

L'URCPIE de Picardie, choisie suite à un appel d'offre, animera ces sessions. Les autres intervenants seront la DREAL Picardie, la DDE, les services sécurité civile de la Préfecture et l'AMEVA.

### *Projet de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols – exemple de la région de Saint-Quentin*

Mademoiselle LECLAIRE poursuit avec le projet de lutte contre l'érosion des sols de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin où 13 communes (sur 20) ont été touchées par des coulées de boue en 2008 et reconnues en état de catastrophe naturelle « inondation et coulée de boue ».

Ce projet répond à 2 orientations du projet de SDAGE :

- ✓ l'orientation 2 qui indique qu'il faut maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives et préventives ;
- ✓ l'orientation 4 qui indique qu'il faut adopter une gestion des sols et de l'espace agricole permettant de limiter les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert des polluants.

Une des premières étapes de cette étude consistera à déterminer avec les maires quelles ont été les zones les plus touchées, l'origine des coulées de boue et les vecteurs d'écoulement. Cela permettra de définir le périmètre de l'étude et de donner un coût. Un travail en partenariat avec la mission érosion de la chambre d'agriculture de l'Aisne va être mené.

Cette étude opérationnelle pourrait être financée à 80 % par le Plan Somme et 20 % par la communauté d'agglomération de Saint-Quentin. La maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par l'AMEVA.

Monsieur MOPTY précise que le Plan Somme est un programme d'actions opérationnel prenant notamment en compte les milieux aquatiques et l'érosion des sols.

Monsieur LENGLET rappelle que le Plan Somme est un contrat de Projet Etat/Région qui s'étend sur la période 2007-2013.

En ce qui concerne les moyens de lutte contre l'érosion des sols, Monsieur VORBECK rappelle qu'il est important, dans un premier temps, de privilégier les aménagements d'hydraulique douce du type bandes enherbées. Il rappelle que le 4<sup>e</sup> « programme d'actions nitrates » impose l'implantation d'une bande enherbée ou boisée permanente en bordure des cours d'eau.

Il est précisé que les problèmes d'érosion des sols peuvent être rapprochés de la réduction des Surfaces Toujours en Herbe avérée sur le territoire du Saint-Quentinois. Ces surfaces limitent le ruissellement et retiennent les terres agricoles en bordure de parcelles. Cette réduction des STH est à corrélérer avec l'urbanisation du territoire, notamment au nord de Saint-Quentin.

Monsieur MORTIER souligne que les remembrements sont aussi à prendre en compte dans les problématiques d'érosion des sols, et que cela peut parfois aggraver les phénomènes.

Monsieur SALOME précise que de nouveaux remembrements vont être réalisés dans le cadre du canal Seine-Nord Europe et que les études sont en cours.

D'autres communes du territoire de la Haute Somme sont également concernées par cette problématique de coulées de boue et pourraient être expertisées afin de mettre en place des moyens de lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement.

En ce qui concerne le Saint-Quentinois, un cahier des charges va être rédigé suite à la rencontre, courant mai, des maires des communes concernées.

Le projet de réduction des produits phytosanitaires par les collectivités est ensuite présenté.

### *Projet de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités*

L'état des lieux a mis en évidence des concentrations importantes de produits phytosanitaires dans les eaux superficielles de la Haute Somme. Suite à ce constat, il a été proposé un projet de réduction voire de suppression des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts des communes du SAGE, et plus particulièrement des herbicides.

Dans cet objectif, un plan de désherbage doit être réalisé dans les communes afin de déterminer quelles sont les zones les plus à risque et quelles techniques alternatives peuvent être utilisées. La FREDON Picardie peut réaliser ces plans pour un coût d'environ 2000 € par commune. Ceci comprend le diagnostic des espaces à entretenir dans la commune avec l'utilisateur des phytosanitaires, la réalisation du plan de désherbage avec la définition des techniques alternatives et la cartographie des différentes zones sous Système d'Information Géographique.

La réalisation de ces plans de désherbage peut être financée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, le Conseil Régional de Picardie et le Conseil Général de la Somme à hauteur de 80 % (étude et achat de matériels).

Le Conseil Régional de Picardie, en partenariat avec les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, le Groupe Régional Eau et Produits Phytosanitaires de Picardie (GREPP) et le Groupe Régional d'Actions contre la Pollution Phytosanitaire de l'Eau (GRAPPE) du Nord-Pas-de-Calais, a réalisé une Charte quant à l'entretien des espaces communaux afin de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques (en cours de validation). Les signataires de cette charte (proposée aux communautés de communes préférentiellement) recevront des subventions selon certains critères.

L'objectif du SAGE est donc de lancer un projet « pilote » sur un EPCI et de l'accompagner dans cette démarche. Ce projet a été proposé à la communauté de communes de la Haute Somme qui se situe au cœur du bassin versant de la Haute Somme et dont le territoire est traversé par plusieurs cours d'eau.

Monsieur SALOME indique qu'il faudrait que l'ensemble de la région Picardie soit formé et informé sur cette problématique. Actuellement il souligne que les EPCI manquent d'information dans ce domaine.

Madame POTIER précise que les Conseils Généraux ont désormais la compétence pour l'entretien des routes départementales et qu'ils mettent en place des techniques alternatives à l'emploi de produits phytosanitaires, notamment des techniques thermiques.

### 5. Présentation des projets de SDAGE et Programme de mesures/Avis de la CLE

Madame Aubert rappelle que la **Directive Cadre sur l'Eau** est le principe de base permettant la protection des écosystèmes aquatiques et l'atteinte du bon état des masses d'eau pour 2015.

Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) définit, pour 6 ans, les orientations de la politique de l'eau et le niveau d'ambition pour le bassin. Il est soumis à l'Europe pour validation.

Les objectifs du SDAGE sont l'atteinte du bon état des masses d'eau pour 2015 (justifications à apporter si demande de dérogation pour 2021 ou 2027), la non dégradation des milieux naturels, le respect des zones protégées, la réduction des substances dangereuses, la lutte contre les inondations et la sécheresse.

Les grandes orientations du bassin Artois-Picardie sont déclinées en dispositions qui sont des règles d'actions et qui définissent des territoires prioritaires.

Par ailleurs, certaines dispositions du SDAGE sont spécifiques aux SAGE, telle que la réalisation d'un inventaire des obstacles à la continuité écologique et sédimentaire.

En ce qui concerne le **programme de mesures**, Monsieur VORBECK précise qu'il s'agit d'une sélection d'actions prioritaires ciblées par territoire de SAGE. Ce document fait état de la situation actuelle quant aux pressions et aux impacts existants sur la ressource en eau. Il comprend une fiche récapitulative par SAGE mentionnant des mesures de base et des mesures complémentaires. Les mesures de bases sont applicables à tous les bassins hydrographiques français (mesures identifiées dans le SDAGE) et les mesures complémentaires sont nécessaires à l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par le SDAGE (mesures identifiées dans le programme de mesures).

Le programme de mesures définit également des coûts pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE. En ce qui concerne le bassin Artois-Picardie, le coût total est estimé à 2,8 milliards d'euros pour la période 2010-2015, dont 470 millions d'euros pour la commission Somme. Une partie devra être payée par les usagers avec une augmentation du prix de l'eau d'environ 30 euros par an et par habitant d'ici 2015 ; ceci dans l'objectif d'atteindre le bon état en 2027. A noter que le programme de mesures n'est pas communiqué à l'Europe.

➤ **Consultation des membres de la CLE quant à ces 2 documents**

L'avis des CLE est requis dans le cadre de la consultation institutionnelle. Les membres des commissions thématiques ont été consultés au préalable, leurs remarques sont ainsi soumises à la CLE. Cet avis sera ensuite transmis à l'AEAP.

• *Enjeu 1 du SDAGE : Gestion qualitative des milieux aquatiques*

La **disposition 7** indique que les collectivités et les gestionnaires d'espaces doivent veiller à s'inscrire dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Il a été estimé que cette disposition devait cibler les herbicides plutôt que l'ensemble des phytosanitaires. La commission « gestion de la ressource » a souhaité qu'un objectif plus ambitieux soit fixé : « zéro herbicide pour l'entretien des espaces verts dans les collectivités ».

Monsieur VORBECK estime que la disposition est suffisamment ambitieuse puisque cela doit être réalisé dans les 6 ans à venir.

Monsieur DERLY précise qu'il ne faut pas fixer d'objectifs qui ne pourront être atteints.

Monsieur LENGLET rappelle que ce sont uniquement les espaces verts gérés par les collectivités qui sont ciblés.

Monsieur DECROIX estime que l'objectif « zéro herbicide » est un élément fort et que cela devrait être proposé, d'autant plus que cela n'engage que les gestionnaires d'espaces verts adhérant à la charte d'entretien des espaces collectifs des groupes régionaux phytosanitaires.

Les membres de la CLE valident cette proposition : incitation et accompagnement des collectivités et gestionnaires d'espaces à utiliser des techniques alternatives aux produits phytosanitaires leur permettant de tendre vers un objectif « zéro herbicide » d'ici 2021 voire 2015.

• *Enjeu 2 du SDAGE : Gestion quantitative des milieux aquatiques*

L'**orientation 10** concerne la gestion de crise efficace lors des étiages sévères. Il est proposé de nuancer cette orientation et d'ajouter la gestion de crise en cas de crue.

Les membres de la CLE valident cette proposition.

L'**orientation 11** est relative à la limitation des dommages liés aux inondations. Il est proposé d'ajouter une disposition découlant de cette orientation quant à la réduction de la vulnérabilité et la prise en compte des zones déjà bâties.

Les membres de la CLE valident cette proposition.

La **disposition 18** invite les collectivités à restaurer des zones d'expansion de crues (ZEC) afin de réduire l'aléa inondation. Afin que soit prises en compte les inondations par remontée de nappe, il est proposé qu'à la restauration des ZEC soit associée la création d'ouvrages adaptés à la protection contre les crues de nappe.

Monsieur VORBECK estime qu'il faudrait plutôt proposer la création d'une nouvelle disposition spécifique aux ouvrages adaptés aux inondations par remontée de nappe.

Les membres de la CLE valident cette proposition.

La **disposition 20** ne précise pas la nécessité de consulter le Plan de Prévention des Risques Inondation ainsi que les Atlas des Zones Inondables lorsqu'ils existent, notamment pour les communes qui ne sont pas dotées d'un SCOT, d'un PLU ou de cartes communales. Il est proposé d'apporter cette précision à la disposition.

Les membres de la CLE valident cette proposition.

• *Enjeu 3 du SDAGE : Gestion et protection des milieux aquatiques*

En ce qui concerne l'**orientation 24** et les dispositions associées, des remarques ont été faites quant à la création de passes à poissons pour les ouvrages infranchissables et aux coûts résiduels de la maîtrise d'ouvrage engendrés par ce type de travaux. Lorsqu'il n'existe pas de revenu économique pour le propriétaire d'ouvrage, il serait intéressant d'envisager un déplaçonnement des aides pour la réalisation des travaux relevant pleinement de l'intérêt général.

Monsieur VORBECK indique que cela ne peut être inscrit dans le SDAGE en lui-même, mais qu'une remarque peut tout de même être formulée dans ce sens par la CLE.

Les membres de la CLE valident cette proposition.

L'**orientation 26** concernant la fonctionnalité écologique et la biodiversité est discutée puisque les dispositions correspondantes ne prennent pas en compte la lutte contre les espèces invasives. Il est proposé d'ajouter une disposition spécifique aux espèces invasives.

Les membres de la CLE valident cette proposition.

- *Enjeu 4 du SDAGE : Traitement des pollutions historiques*

Il a été proposé d'intégrer la problématique des PCB à cet enjeu. Cependant ceci étant spécifique au bassin de la Somme, Monsieur LEBLANC, Sous-Préfet de Péronne, indique que cela ne doit pas être inscrit dans le SDAGE qui est global.

Les membres de la CLE proposent donc que cela soit intégré dans la fiche territoire de la Haute Somme dans le programme de mesures.

- *Projet d'additif au SDAGE*

L'objectif de bon état de la masse d'eau superficielle AR 26 (Cologne) devait faire l'objet d'une demande de dérogation et devait être reporté à 2021. Or le projet d'additif indique que l'objectif de la Cologne pourrait être revu à la hausse avec l'atteinte du bon état écologique en 2015 afin que le niveau d'ambition du SDAGE passe de 40 à 50% de masses d'eau de surface en bon état écologique en 2015.

Cependant, compte tenu des données obtenues dans le cadre du plan de gestion réalisé sur la Cologne par l'AMEVA, les membres de la commission « gestion et protection des milieux naturels » ont indiqué qu'il serait très difficile d'atteindre le bon état écologique de cette masse d'eau en 2015.

Les membres de la CLE valident ces remarques. Ils souhaitent que des réserves soient émises quant à l'atteinte du bon état en 2015 pour la masse d'eau AR16 et estiment que cet objectif ne pourra pas être atteint.

Un point est également soulevé par rapport à la masse d'eau Ingon qui n'est pas identifiée comme une entité à part entière dans le projet de SDAGE.

Les membres de la CLE souhaitent que cette remarque soit faite.

Monsieur LENGLET ajoute que le SAGE « Somme aval et Cours d'eau côtiers » est entré en phase d'émergence et qu'il n'est pas défini comme tel dans le SDAGE.

Les membres de la CLE approuvant cette remarque, il sera proposé de revoir le statut de l'aval du bassin de la Somme.

La CLE n'ayant plus de remarque, Mademoiselle LECLAIRE indique que toutes leurs propositions seront prises en compte et envoyées à l'AEAP.

Monsieur LEBLANC rappelle qu'il est primordial de commencer les travaux dès maintenant si l'on souhaite que les objectifs soient atteints en 2015 ou 2021.

Monsieur LENGLET indique qu'une sortie terrain sur la problématique de l'érosion des sols devrait être organisée en juin 2009 dans le cadre de la commission « risques majeurs » et que les membres de la CLE y seraient conviés.

La prochaine réunion de CLE devrait avoir lieu en décembre 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LENGLET remercie les participants et lève la séance à 17h00.